

L'affaire de Hissène Habré

Par **Pauline Mauche**, le 13/10/2012 à 14:47

Bonjour, dans l'affaire de Hissène Habré. La Cour internationale de justice a décidé le 20 juillet 2012 que le Sénégal avait manqué à ses obligations internationales et a ordonné aux autorités sénégalaises soit de juger Habré, soit de l'extrader vers la Belgique. Cela peut paraître stupide comme question mais pourquoi la Belgique?

Merci

Par **Camille**, le 13/10/2012 à 16:08

Bonjour,

Tout bêtement parce que c'est la Belgique qui est demandeuse de l'extradition.

En partie parce que plusieurs victimes ont acquis la nationalité belge et ont donc porté plainte en Belgique et aussi parce que la Belgique a compétence pour le faire pour les crimes reprochés.

Voir deux articles WIKIPEDIA pas mal faits, avec des liens utiles :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Hiss%C3%A8ne_Habr%C3%A9

et

http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_de_comp%C3%A9tence_universelle

Infos à croiser avec d'autres sources, comme d'hab'...

Par **Pauline Mauche**, le 13/10/2012 à 17:10

OK merci, parce que dans plusieurs exemples du cours il y a souvent des pays qui n'ont rien à voir avec l'affaire et qui veulent s'occuper de juger l'individu mais je ne m'étais pas posée la question de la nationalité des victimes. Je vais aller voir ces articles.

Merci encore!

Par **Camille**, le 13/10/2012 à 19:51

Re,

Précisons, pour ceux qui auraient de la mémoire, que Hissène Habré n'est pas du tout

actuellement poursuivi par la justice internationale pour cette vieille histoire d'enlèvement et de séquestration de Françoise Claustre, à l'époque où il n'était encore que rebelle...

http://fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7oise_Claustre

(Source du même WIKIPEDIA)

mais pour des faits ultérieurs bien plus graves, lorsqu'il occupait des fonctions gouvernementales, dont la présidence.